

Sur le rapport d'activités 2017 de l'IWEPS

DONNEES INTRODUCTIVES

<u>Demandeur</u> :	Sébastien BRUNET, Administrateur général de l'IWEPS
<u>Date de réception de la demande</u> :	7/06/2018
<u>Préparation de l'avis</u> :	Mesdames Sylviane NIVELLE et Fabienne DIDEBERG, secrétaires du Pôle Politique Scientifique
<u>Brève description du dossier</u> :	

L'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 (MB du 31-12-2003, p. 62412) a fixé au 1er janvier 2004 la date d'entrée en vigueur du décret du 4 décembre 2003 créant l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). L'IWEPS est un organisme d'intérêt public de catégorie A dont les missions principales sont décrites aux articles 9 et 10 du décret fondateur.

Art. 9. L'Institut a une mission générale d'aide à la décision, qu'il exerce à la fois par une mission scientifique transversale et par une mission de conseil stratégique (...).

Art. 10. La mission scientifique transversale consiste dans la centralisation, la publication et le traitement des statistiques régionales, l'élaboration de plans pluriannuels de développement des statistiques régionales et la formulation de propositions en la matière, ainsi que dans la réalisation de recherches fondamentales et appliquées, principalement dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. L'Institut est chargé de la collecte, du stockage et de l'exploitation des données indispensables à la conduite de la politique régionale. Le Gouvernement établit les règles de coordination entre l'Institut et les autres services administratifs chargés de la récolte des données et du traitement de celles-ci. Ces règles de coordination peuvent être concrétisées par des conventions et doivent prévoir l'accès de l'Institut aux données validées de l'ensemble des services administratifs de la Région et aux études scientifiques commandées par ces services. L'Institut constitue l'interlocuteur régional unique des instances statistiques fédérales et européennes. La mission de conseil stratégique consiste à réaliser des exercices d'évaluation, confiés par le Gouvernement dans les matières qui relèvent de sa compétence. Elle comprend également la réalisation d'études prospectives.

Dans le cadre du processus d'interfédéralisation de la statistique, décidé dans l'accord institutionnel de la 6e réforme de l'État, l'IWEPS a été désigné par le Gouvernement wallon comme l'Autorité statistique de la Région wallonne (arrêté du Gouvernement wallon de novembre 2015)¹. À ce titre, l'IWEPS est membre du Conseil d'Administration de l'Institut interfédéral de Statistique (IIS)², mis en place le 1er janvier 2016, en application également de la 6e réforme de l'État. En Depuis le 1er janvier 2016, l'Institut a été désigné par le Gouvernement wallon comme l'Autorité Statistique de la Région wallonne, et fait

partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) (cfr. Arrêté du 12/11/2015, MB 23.11.2015).

Le décret du 6/11/2008 portant réforme de la fonction consultative, modifié par le décret du 16 février 2017 crée le Pôle Politique scientifique et lui confie la mission suivante « Art. 2/2. § 1er. Le pôle « Politique scientifique » est chargé, « ... » 6° rendre un avis sur le programme pluriannuel des travaux de l'Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique et sur le rapport annuel d'activités de celui-ci ;

Cette mission était auparavant dévolue au CWEPS.

Avis :

Le 22 juin 2018, le Pôle s'est réuni en assemblée générale et a entendu la présentation de Monsieur Sébastien BRUNET, Administrateur général de l'IWEPS, concernant le Rapport d'activités 2017 de l'IWEPS.

Le Pôle relève la grande qualité de l'ensemble des travaux réalisés en 2017 au sein de l'Institut. Il apparaît essentiel de doter la Wallonie de connaissances de plus en plus robustes pour guider les décideurs tant publics que privés dans la conduite de notre société.

La sixième réforme de l'état a doté la Wallonie de compétences nouvelles et de plus en plus larges, amenant la nécessité pour les décideurs wallons de disposer de chiffres à la fois de plus en plus précis mais aussi couvrant des secteurs de plus en plus larges.

A cet égard, le Pôle Politique scientifique émet les souhaits suivants pour optimiser les futurs travaux de l'IWEPS :

- Mettre un focus particulier sur les entreprises, la recherche, l'innovation et l'économie tant en termes de chiffres qu'en termes d'analyses ciblées.
- Exploiter davantage les données des entreprises afin d'offrir un paysage précis du tissu économique wallon.
- Effectuer une étude exhaustive des analyses statistiques élaborées par d'autres organismes, de manière à concentrer les moyens disponibles sur les données non exploitées et éviter d'inutiles redondances.
- Optimiser la communication et la lisibilité des études, de manière à en faire un véritable outil de décision, de garantir une plus grande lisibilité et une plus large diffusion du travail effectué par l'IWEPS.
- Assurer une plus grande transparence dans le choix des études menées par l'IWEPS de manière à permettre tant aux décideurs politiques qu'aux acteurs de terrains d'orienter ces choix en fonction des points critiques qu'ils peuvent détecter ; à cet égard, il serait intéressant de connaître la part des études demandées par les acteurs politiques et celles menées d'initiative par l'IWEPS notamment en le faisant apparaître clairement dans le rapport d'activités.
- De manière à augmenter le nombre d'utilisateurs des travaux de l'IWEPS, le Pôle se positionne en faveur d'un renforcement des efforts de vulgarisation des publications.

Ces remarques ne remettent en rien en cause la qualité du travail réalisé par l'IWEPS et la pertinence des analyses et publications reprises dans le Rapport d'activité 2017.

Le Pôle remet un avis favorable sur le Rapport d'activités 2017 de l'IWEPS.